



25, Route de Licques
62890 CLERQUES
Tél. 03.21.35.06.32

République Française
Département du PAS-DE-CALAIS
Arrondissement de SAINT-OMER
Canton de Lumbres
Commune de CLERQUES

Registre des Arrêtés du Maire n° 018-2022

ARRETE de la circulation
Restriction de la circulation
Route de Licques
Etude pour la pose d'un réseau de fibre optique

Monsieur Aurélien DOMMANGET, Maire de la Commune de Clerques,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par arrêté du 6 novembre 1992,
Vu la circulaire ministérielle n°86.230 du 17 juillet 1986 sur la répartition des pouvoirs de police en matière de circulation routière, notamment le paragraphe I.1.3 relatif à la police de la circulation à l'intérieur des agglomérations,
Vu la demande faite par L'entreprise Bouygues E&S - TPRE en date du 16 novembre 2022,
Considérant la nécessité de prendre toutes les mesures de sécurité pour permettre le bon déroulement de l'étude,

ARRETE

Article 1 : Une étude pour la pose d'un réseau de fibre optique aura lieu à compter du 17 novembre 2022 pour une durée de 30 jours. Cette étude sera faite sur la route de Licques, la circulation sera alternée par des feux tricolores.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

Article 3 : Monsieur DOMMANGET, Maire de la commune, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Ardres, l'entreprise Bouygues E&S - TPRE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié et transmis à Madame le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saint-Omer.

Fait à Clerques, le 17 novembre 2022

Aurélien DOMMANGET,
Maire

